

LES COLLÈGES DE MOBILIS

Pour favoriser une représentation de tous les acteurs et une possibilité accrue de débat et de concertation, chaque adhérent est invité à s'inscrire dans un collège. L'équilibre de chaque groupe au sein de l'association sera préservée grâce à un système de vote par collège.

1

Auteurs, illustrateurs, traducteurs, coloristes, auteurs-conteurs, scénaristes...

- Avoir été lié une fois par un contrat d'édition (revue, livre, web...);
- Habiter la région ou être publié dans la région.

Adhésion : 30€

2

Éditeurs et structures éditrices de livres, de revue, numériques.

- Siège social ou activité en région ;
- Pratiquer le contrat d'édition.

Adhésion : selon le Chiffre d'Affaire:
< 50 000€ : 50€
entre 50 000 et 100 000€ : 100€
> 100 000€ : 200 €

3

Librairies indépendantes, et points de vente du livre neuf

- Respecter le prix unique du livre ;
- Siège social ou point de vente en région

Adhésion : selon le Chiffre d'Affaire

< 50 000€ : 50€
entre 50 000 et 100 000€ : 100€
> 100 000€ : 200 €

4

Structures de promotion du livre et de la lecture : manifestations, résidences, actions culturelles

- Structure et public en région

Adhésion : 120 €

5

Bibliothèques et centres de documentation

- Œuvrer en région

Adhésion :

Bib. associatives,

CE, documentation : 50€

SCD,Archives : 200€

BM et interco. :

< 20 000 hab. : 200€

entre 20 000 et 50 000 hab. : 500€

entre 50 000 et 100 000 hab. : 1000€

> 100 000 hab. : 2000€

7

Autres acteurs du livre et de la lecture : bénévoles (bibliothèques, manifestations, associations), auteurs auto-édités et personnes qualifiées

- Exercer dans la région

Adhésion : 10€

8

Collectivités : villes, agglomérations, communautés, départements...

Adhésion :

< 20 000 hab. : 200€

entre 20 000 et 50 000 hab. : 500€

entre 50 000 et 100 000 hab. : 1000€

> 100 000 hab. : 2000€

6

Autres métiers du livre : graphistes, médiateurs, artistes, journalistes, relieurs, imprimeurs, bouquinistes, conteurs, comédiens...

- Exercer dans la région

Adhésion :

Personnes physiques : 40€

Personnes morales : selon le chiffre d'affaire

< 100 000€ : 250€

> 100 000€ : 500 €

9

Associations professionnelles et organismes de formation

- Sur accord de leur conseil d'administration ;

- Exercer dans la région

Adhésion :

Associations professionnelles : 100 €
Universités, écoles publiques/privées: 200 €

ADHÉRER À MOBILIS, C'EST

SOUTENIR la démarche de coopération entre les secteurs de la filière livre et agir pour la promotion de l'interprofession.

RECEVOIR toutes les publications de Mobilis pour être informé en temps réel : lettre aux adhérents, annuaires

PARTICIPER aux temps forts du livre et de la lecture proposés par l'association.

CONTRIBUER à des projets régionaux en intégrant des ateliers de travail, des comités de pilotage ou des jurys de sélection...

RENCONTRER les acteurs de la région.

FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

L'adhésion se fait à titre individuel (personne physique) ou au nom d'une structure (personne morale). Seuls les collèges 1, 6 et 7 peuvent accueillir des adhésions de personnes physiques.

Les adhérents à jour de leur cotisation élisent leurs représentants (2 par collège) lors de l'Assemblée générale.

Les administrateurs, représentant chaque collège, élisent le bureau, composé d'un(e) président(e), éventuellement d'un(e) vice-président(e), d'un(e) secrétaire, et d'un(e) trésorier(ère).

* voir au recto la composition des collèges

J'ADHÈRE !

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Structure : _____

Mail : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Collège n° _____ Cotisation : _____

Bulletin et règlement à adresser à **MOBILIS, BP 70204, 44002 cedex 01 Nantes**

Pour toute information : contact@mobilis-paysdelaloire.fr